



SNUipp-FSU des Landes
Maison des syndicats
97, place de la Caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN
05.58.933.933.

Mont de Marsan, le 16 septembre 2015,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier sur la mise en œuvre des évaluations CE2.

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux points qui nous semblent en contradiction : vous détaillez des modalités de passations dans le point 2.2 pour ensuite dans le point 3 rappeler, comme le souligne la circulaire ministérielle, que les enseignants ont la liberté de choisir eux-mêmes les items qu'ils retiendront et la façon dont ils les feront passer.

De plus, il n'est mentionné en aucun endroit de la circulaire ministérielle, qu'une remontée doit être effectuée en direction des circonscriptions.

Soyez bien persuadé que les enseignants sauront rencontrer les parents et les membres du RASED (si un RASED intervient encore dans leur école) comme ils le font habituellement pour les informer des difficultés et réussites de leurs élèves.

Enfin, nous déplorons que ces évaluations à caractère national nécessitent un support qui sera imprimé par les écoles, dont les budgets impression ne sont pas extensibles.

Le SNUipp-FSU 40 rappellera à tous les collègues de CE2 qu'ils peuvent donc choisir les items à faire passer, sur le temps qu'ils souhaitent, sans faire de remontées à leur IEN, dans le respect de la circulaire ministérielle et des valeurs auxquelles vous nous savez attachés : confiance et liberté pédagogique.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Cathy LAFFARGUE, Véronique LAFON et Eric BOULAGNON,

Co-secrétaires du SNUipp-FSU des Landes